



PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Nous comptons sur l'implication de tous pour que l'école soit un milieu d'apprentissage
sain, sécuritaire, positif et bienveillant.

Centre de services scolaire Kamouraska—Rivière-du-Loup

Nom(s) de(s) l'école(s) : Hudon-Ferland, St-Louis de St-Joseph et Ste-Hélène

Année scolaire : 2022— 2023

Mise en contexte

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chacun des établissements d'enseignement publics ou privés adopte et mette en œuvre un plan d'action qui a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Le plan d'action doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation et de violence est constaté, les **mesures de soutien et d'encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte en ce sens (LIP, 2012).

Intimidation ou violence? ¹

Intimidation : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, opprimer ou ostraciser. »

Violence : « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

¹ Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Les 9 composantes du plan d'action

1. Portrait de l'école et analyse de la situation (LIP art. 75.1.1)

Climat scolaire, lieux à risque, manifestation de violence (nature et fréquence), méthodes ou outils pour réaliser le portrait :

Au printemps 2022, un questionnaire maison a été complété sous forme électronique par les élèves de 3^e à 6^e année pour les trois écoles.

Voici les informations principales qui sont ressorties de ce questionnaire:

- Une grande majorité des élèves des 3 écoles aiment venir à l'école (65% et plus) et disent s'y sentir bienvenus (88% et plus);
- 70% et plus d'entre eux rapportent se sentir en sécurité dans leur école respective. Lorsque nous décortiquons les différents lieux, la classe ressort comme étant celui où les élèves se sentent le plus en sécurité (89% et plus) alors que la cour de récréation (pour Hudon-Ferland), l'autobus (pour St-Joseph) et les toilettes (pour Ste-Hélène) ressortent comme étant les lieux où les élèves se sentent le moins en sécurité;
- Pour 78% et plus des élèves des trois milieux, ils ont le sentiment que les adultes de l'école sont là pour intervenir s'ils vivaient des situations d'intimidation ou de violence;
- En ce qui concerne les manifestations de violence (physique ou psychologique/verbale faite de façon volontaire), que les élèves ont subies ou observées dans leur école pendant l'année scolaire, nous constatons qu'à Hudon-Ferland il s'agit davantage de violence physique alors qu'à St-Joseph et Ste-Hélène c'est davantage sous forme psychologique/verbale qu'elle se manifeste. Malheureusement, ce ne sont pas tous les élèves nommant avoir vécu ce genre de situation qui ont le réflexe d'en parler. Toutefois, ceux qui le font s'adressent principalement à une personne de confiance comme leurs parents ou un adulte de l'école.
- Pour les trois milieux, les témoins de gestes de violence ou d'intimidation ont ou auraient le réflexe d'en parler à un adulte pour aider un pair, même si la situation ne les concerne pas directement;
- Finalement, les élèves rapportent se sentir respectés par les adultes de leur école (75% et plus) et ils ont le sentiment que les élèves respectent en retour les adultes de leur école (57% et plus).

Forces et défis :

- Le sentiment de bien-être des élèves dans les trois milieux qui est un élément essentiel à l'apprentissage et à la réussite;
- Les situations de violence et/ou d'intimidation ainsi que tout autre situation portant préjudice à un élève ou faisant en sorte qu'il ne se sente pas bien à l'école sont rapidement prises en charge par le personnel scolaire;
- Surveillance stratégique et nombre de surveillants suffisant sur la cour de récréation afin de limiter le plus possible que les situations dégénèrent;
- Communication rapide et efficace entre les différents membre du personnel lors de situations particulières;
- Implantation du programme SCP (soutien au comportement positif) à l'école Hudon-Ferland pour enseigner explicitement et encourager les comportements positifs et utilisation des techniques et du matériel IPC (impact pleine conscience), dans les 3 écoles, pour aider les élèves à développer des stratégies d'auto-contrôle et les aider à se réguler;
- Communication et collaboration avec les organismes externes (CLSC, InterAction, organismes privés, etc) et les parents afin d'avoir des interventions concertées.

Défis

- Pour l'école Hudon-Ferland, appliquer le programme SCP avec constance et rigueur afin de s'assurer de l'adhésion du maximum d'élèves;
- Identifier des façons d'emmener les élèves à dénoncer encore plus les situations de violence et ou d'intimidation qu'ils subissent ou dont ils sont témoins;
- Augmenter le sentiment de sécurité des élèves dans les lieux ayant été identifiés comme étant à risque (cour de récréation pour Hudon-Ferland, autobus pour St-Joseph et les toilettes pour Ste-Hélène);
- Poursuivre la communication rapide avec les parents lors de situations particulières pour qu'ils puissent être informés et impliqués.

Priorité d'action 1	Priorité d'action 2	Priorité d'action 3
Enseigner explicitement et valoriser les comportements prosociaux entre les élèves mais également envers tous les adultes de l'école.	Diminuer le niveau de risque perçu sur la cour de récréation (Hudon-Ferland), dans l'autobus (St-Joseph) et aux toilettes (Ste-Hélène).	Encourager les élèves à dénoncer les situations de violence, d'intimidation ou dans lesquelles ils ne se sentent pas bien, à un adulte de l'école, afin d'accélérer l'intervention de celui-ci.

2. Mesures de prévention (LIP art. 75.1.2)²

Prévention universelle (actions qui contribuent au bien-être de tous)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Mise en place du programme SCP (soutien aux comportements positifs) pour l'école Hudon-Ferland;	Tous les élèves de l'école Hudon-Ferland.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Animation d'ateliers Frimousse pour développer les habiletés sociales au préscolaire et d'ateliers au primaire, selon les besoins identifiés par les enseignantes;	Préscolaire à Ste-Hélène et St-Alexandre et tous les élèves des 3 écoles.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Surveillance stratégique sur la cour de récréation. Au besoin, modéliser les comportements prosociaux et faire le suivi des situations conflictuelles;	Tous les élèves des 3 écoles.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Diffusion d'une capsule dans le calendrier du mois d'octobre 2022 pour différencier les concepts d'intimidation et de conflit. Nous inciterons également les parents à avoir une discussion avec leur enfant sur le sujet;	Parents de tous les élèves des 3 écoles.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Enseignement explicite et/ou rappels par l'ensemble de l'équipe école sur la démarche à suivre pour dénoncer une situation de violence et/ou d'intimidation;	Tous les élèves des 3 milieux.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Utilisation de systèmes de renforcement variés pour valoriser les comportements prosociaux dans les trois écoles.	Tous les élèves des 3 milieux.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>

Prévention spécifique (actions pour des élèves ciblés)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Rencontres individuelles ou en sous-groupe par la professionnelle ou la T.E.S pour travailler le développement des habiletés sociales des élèves;	Élèves ciblés par les enseignantes.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Suivi rapide auprès de/des élève(s) ayant été victime(s), témoin(s) et auteur(s) dans la situation et suivi aux parents par la personne la plus en mesure de leur faire un résumé de la situation et des mesures qui ont été ou seront mises en place;	Élèves concernés par les situations survenues.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
À Ste-Hélène et à St-Alexandre, local de retrait et d'apaisement disponible, avec soutien d'une T.E.S, pour favoriser le retour au calme et une fois que l'élève est disposé, pouvoir modéliser des stratégies de gestion des émotions et d'auto-contrôle;	Élèves ciblés suite aux situations survenues.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>

² Le plan d'action doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (LIP art. 75.1.2)

Concertation des intervenants (titulaire, direction, T.E.S, professionnelle, parents, service de garde, etc) et mise en place rapide d'un "plan d'action" pour les élèves qui posent, de façon répétitive, des comportements de violence ou d'intimidation ayant pour objectif de voir une amélioration au niveau du comportement des élèves ciblés;	Élèves ciblés suite aux situations survenues.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Atelier offert par la sexologue du centre de service (Mme Annick Kerschbaumer) en lien avec les comportements à adopter sur les plateformes numériques (cyberprévention en lien avec la sexualité) pour les élèves du 3 ^e cycle;	Élèves du 3 ^e cycle des 3 écoles.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Outils des membres du personnel ayant à intervenir avec des élèves qui ont des défis au plan comportemental : stratégies de gestion de classe, accompagnement pour la gestion des émotions, stratégies d'intervention avec élèves opposants, etc.	Membres de l'équipe-école.	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>

Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. (LIP art. 76)

3. Collaboration des parents (LIP art. 75.1.3)

- L'école s'engage à informer les parents des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles leur enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, d'auteurs ou de témoins (au besoin)
- Diffusion du plan d'action aux parents (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)
- Diffusion du code de vie (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)

4. Modalités pour effectuer un signalement (LIP art. 75.1.4)

- Une personne (élève, parent ou membre de l'équipe-école) peut en tout temps s'adresser à la direction de son école pour signaler un geste de violence ou d'intimidation soit par téléphone, par courriel ou directement.

5. Actions à prendre à la suite d'un geste d'intimidation et de violence (LIP art. 75.1.5)

- Évaluer rapidement la situation (nature, personnes impliquées, gravité, durée, niveau de détresse des personnes concernées...).
- Assurer la sécurité immédiate des élèves.
- Recueillir des renseignements complémentaires s'il y a lieu.
- Informer les parents de la situation et offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des mesures de soutien et d'encadrement pour la victime, le témoin et l'auteur (voir section 7)

- Appliquer au besoin des sanctions disciplinaires pour l'auteur (voir section 8)
- Consigner l'information dans le module Intimidation sur la plateforme Mozaïk. (En respect de la politique sur la confidentialité)
- Faire l'envoi du rapport sommaire au directeur général.

6. Mesures pour assurer la confidentialité (LIP art. 75.1.6)

- Les membres du personnel ayant contribué à la cueillette de l'information ou à l'application des interventions sont tenu à la confidentialité
- Éviter la stigmatisation

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves impliqués (LIP art. 75.1.7)

L'élève qui est victime :

- Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte. Selon la situation et les besoins de la victime, mettre en place des mesures de protection.
- Suggérer des stratégies pour faire face aux situations d'intimidation.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Collaborer avec les parents et les partenaires externes au besoin.

L'élève qui est témoin :

- Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement selon la situation.

L'élève qui est auteur :

- Définir des stratégies pour mettre fin à la situation et déterminer avec l'élève et ses parents des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Rédiger un plan d'intervention au besoin.
- Référer à une ressource externe ou collaborer avec des partenaires (CISSS, policier scolaire, ...).
- Appliquer les interventions prévues au code de vie de l'école.

8. Sanctions disciplinaires ou mesures correctives (LIP art. 75.1.8)

Le plan d'action doit inclure les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence qui seront déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, caractère répétitif);

- Arrêt d'agir;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents;
- Geste de réparation;
- Processus de réflexion;
- Rencontre de médiation;
- Références à des services internes ou externes;
- Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;

9. Mesures pour le suivi des signalements (LIP art. 75.1.9)

- Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin;
- Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité;
- Maintien de la collaboration des parents;
- Consignation des événements et des interventions;

Informations générales ⁱ

Membre.s de la direction : Véronique Renaud
Judith Goulet (aide à la direction)

Membres du comité : Véronique Renaud
Judith Goulet
Pascale Contreras-Paradis

Coordonnateur du plan d'action : Véronique Renaud

Mandat.s du comité :

en juin

Organiser la collecte de données à chaque printemps pour le portrait de l'année suivante
Réfléchir à des moyens efficaces à mettre en place pour que l'école soit un milieu sécurisant
Recueillir les commentaires de l'équipe-école pendant l'année et faire l'évaluation du plan

Adopté par les membres du Conseil d'établissement en date du 26 septembre 2022 de l'année 2022

¹ Canevas élaboré par Sylvie Lavertu, psychoéducatrice SEJ et agente pivot du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup, Avril 2022

Document transformé en formulaire par Claudine Langevin, secrétaire du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup

https://cskamloup365-my.sharepoint.com/personal/langevinc_csskamloup_gouv_qc_ca/Documents/Documents/Travaux 2021-2022/Sylvie Lavertu/Formulaires/Formulaire-6. Canevas plan d'action -NOUVELLE MISE EN PAGE.docx